



## **Communiqué de presse**

Jeudi 21 septembre 2023,

### **EDF conventionne localement avec le SMTC-AC pour son Plan de Mobilité Employeur**

**Jeudi 21 septembre, Christophe Carrère, Directeur Territoires et Services à la Direction EDF Commerce Auvergne-Rhône-Alpes et François Rage, Président du SMTC-AC ont signé une convention pour le déploiement d'un Plan de Mobilité Employeur (PdME) sur le site d'Aubière. Soucieux de la mobilité de ses employés, et dans le respect de la législation, cet accompagnement facilitera le recours à des modes de déplacement plus doux aux 150 salariés du site EDF d'Aubière.**

Le Plan de Mobilité Employeur est composé de mesures qui visent à optimiser et augmenter l'efficacité de l'ensemble des déplacements liés à l'activité professionnelle d'un employeur (diminuer les émissions polluantes, réduire le trafic routier, ou encore agir sur le coût de la mobilité). En conventionnant avec le SMTC-AC, la structure est accompagnée tout au long de la mise en œuvre du plan d'actions sur lequel elle s'engage.

#### **Un engagement par étapes**

Fin 2020, l'entreprise EDF a sollicité le SMTC-AC pour élaborer le PdME du site d'Aubière, Technoparc La Pardieu, avec la volonté d'apporter une vision plus locale à une démarche mobilité d'ores et déjà initiée au niveau national.

Un premier acte d'engagement a été signé le 14 décembre 2021.

#### **Elaboration du plan d'action**

Un diagnostic cartographique et un sondage sur les mobilités des agents, réalisés en interne, ont permis d'estimer les potentiels de report modal : 52 % vers le transport en commun et le vélo, et 48 % vers le covoiturage. Un plan d'action a été défini reprenant cinq axes de travail :

- Favoriser l'usage des transports en commun, particulièrement en renforçant la communication à ce sujet,

- Accompagner l'usage du vélo sur les trajets domicile-travail pour les rendre plus sécuritaires,
- Encourager le développement du covoiturage, par exemple avec la mise en place d'une incitation financière,
- Développer l'usage des véhicules électriques sur les trajets domicile-travail et les trajets professionnels,
- Renforcer la prévention contre le risque routier.

Vertueux pour la structure, les employés et l'environnement, cette démarche PdME participe pleinement de la dynamique métropolitaine de développement des mobilités, notamment dans le cadre du projet Inspire. Elle fera l'objet d'un accompagnement et d'évaluations régulières par le SMTC-AC pour en faire un véritable outil du management de la mobilité de l'employeur.

**Contact presse :**

[communication@smtc-clermontferrand.com](mailto:communication@smtc-clermontferrand.com) - 04 73 44 68 68